

# INCOM

TIPI devient **PAYFIP**



## La DGFiP à la manœuvre

Initiée par les services de l'Etat, la version 20 du dispositif PayFiP sera opérationnelle à compter du 22 octobre. Elle aura pour objectif de mettre en œuvre un nom de domaine unique, [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr), en lieu et place du domaine [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr).



## Les dates clés

La montée de version sera effectuée en deux temps par les services de la DGFiP :  
**1er octobre** : interruption des paiements Web par prélèvement  
**21 octobre** : interruption des paiements Web par prélèvement ET carte bancaire  
Le système sera de nouveau pleinement opérationnel le 22 octobre.



## Qui est concerné ?

Cette modification concerne les systèmes informatiques utilisant les URL d'appel gérées dans le cadre de PayFiP site collectivité, PayFiP régie, PayFiP EPLE et PayFiP clients génériques. En termes moins techniques,  **votre Agence En Ligne fait appel à un protocole bancaire** pour traiter les paiements en ligne par CB ou par prélèvement. Si ce protocole est TIPI ou PayFiP 1ère génération, alors votre AEL est potentiellement concernée.



## Impact sur les agences en ligne (AEL)

Le déploiement d'une version majeure nécessite généralement l'arrêt et le redémarrage des services. Pour vos abonnés, cela signifie que le paiement des factures sera suspendu les 1er et 21 octobre. Pensez à faire changer votre Url par INCOM.



## Continuité de service

La DGFiP garantit une continuité de service durant 365 jours. Ce qui signifie que les liens TIPI ou PayFiP 1ère génération restent opérationnels durant cette période. Pour vos abonnés, ce sera totalement transparent : les transactions de paiement se dérouleront comme habituellement.



Copyright © 2019 INCOM, Tous droits réservés.

**Notre adresse :**  
53 rue de Strasbourg  
14200 Hérouville-Saint-Clair